

SÉANCE DU 14 avril 2017 à 19h30 (Date de convocation : 04/04/2017)

Présents : : Jean-Jacques HERPIN, Josiane AMIARD, Sébastien KNOLL, Gérard HUGER, Karine TROTIN, Jean-Yves MARTIN, Marc DE VOS.

Absent excusé : Florian LAFRESNAYE, Éric BUISSON

Secrétaire de séance : Josiane AMIARD

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

APPROBATION DU COMPTE-ADMINISTRATIF 2016

Sous la présidence de M. Gérard HUGER, les membres du conseil municipal ont approuvé le compte administratif 2016, dressé par M. Jean-Jacques HERPIN, Maire.

	Section d'Exploitation	
	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2016	12623.77	20 158.21
Report de l'exercice N-1		226.22
TOTAL	12 623.77	20 384.43

Soit un excédent d'exploitation de 7 760.66 €

	Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2016	19 603.71	19 325.65
Déficit de l'exercice N-1	7 149.62	
TOTAL	26 753.33	19 325.65

Soit un déficit d'investissement de 7 427.68 €

Résultat de clôture : 332.98 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016, établi par Mme ROZEC, receveur municipal

Sous la présidence de M. Jean-Jacques HERPIN, les membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion de l'exercice 2016, dressé par Mme ROZEC Monique, receveur municipal.

REPRISE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2016, décide de reprendre le résultat d'exploitation de la façon suivante :

- Excédent d'exploitation au titre de l'exercice 2016.....	+	7 534 .44 €
- Excédent d'exploitation au titre de l'exercice 2015.....	+	226.22 €
- Soit un résultat à affecter de.....		7 760.66 €
Constant que le résultat d'investissement est de :		
- Résultat cumulé, hors restes à réaliser.....	-	7 427.68 €
- Soit un besoin à couvrir de		7 427.68 €
- Affectation obligatoire - cpte 1068.....		7 427.68 €
- Solde en report de la section d'exploitation - cpte 002.....		332. 98 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

A l'unanimité, les membres du conseil municipal votent le budget primitif 2017, par chapitre.

	Section d'Exploitation	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	20489.98	20 157.00
002 Résultat reporté		332.98
TOTAL	20 489.98	20 489.98

	Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	12 177.00	19 604.68
Déficit reporté	7 427.68	
TOTAL	19 604.68	19 604.68

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

APPROBATION DU COMPTE-ADMINISTRATIF 2016

Sous la présidence de M. Gérard HUGER, les membres du conseil municipal ont approuvé le compte administratif 2016, dressé par M. Jean-Jacques HERPIN, Maire.

	Section de Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2016	304 725.44	300 461.90
Report de l'exercice N-1		94 392.07
TOTAL	304 725.44	394 853.97

Soit un excédent de fonctionnement de 90 128.53 €

	Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2016	53 131.09	35 859.64
Report de l'exercice N-1	14 752.10	
TOTAL	67 883.19	35 859.64

Soit un déficit d'investissement, hors restes à réaliser, de 32 023.55 €

Reste à réaliser recettes d'investissement, compte 1331 : 4 366 €

Besoin à couvrir au compte 1068 : 27 657,55 €

Résultat à reporter au compte 002 : 62 470,98 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016, établi par Mme ROZEC, receveur municipal

Sous la présidence de M. Jean-Jacques HERPIN, les membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion de l'exercice 2016, dressé par Mme ROZEC Monique, receveur municipal.

BUDGET PRINCIPAL

REPRISE DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2016, décide de reprendre le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- Déficit au titre de l'exercice 2016.....	- 4 263,54 € (A)
- Excédent au titre de l'exercice 2014.....	94 392,07 € (B)

- Soit un résultat à affecter de	90 128,53 € (C=A+B)
--	----------------------------

Constant que le résultat d'investissement est de :

- Résultat cumulé, hors restes à réaliser.....	- 32 023,55 € (D)
- Solde des restes à réaliser (+ ou -).....	+ 4 366,00 €

(G)

- Soit un besoin à couvrir de	14 752,10 € (H=D+G)
- Affectation obligatoire - cpte 1068.....	14 752,10 €
- Solde en report de la section de fonctionnement - cpte 002.....	94 392,07 €

BUDGET PRINCIPAL

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

A l'unanimité, les membres du conseil municipal votent le budget primitif 2016, par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre en section d'investissement.

	Section de Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	364 149,07	269 757,00
Excédent reporté		94 392,07
TOTAL	364 149,07	364 149,07
	Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	80 407,00	95 209,10
SOUS-TOTAL	80 407,00	95 209,10
Déficit reporté	14 752,10	
TOTAL	95 159,10	95 209,10

VOTE DES TROIS TAXES LOCALES

Les bases sont augmentées par le service des Finances Publiques.

Le produit attendu, sans changement de taux, est de 84 142 €.

➤ Taxe d'habitation	12,87 %
➤ Taxe foncière (bâti).....	15,00 %
➤ Taxe foncière (non bâti).....	33,54 %

A la demande du conseil municipal, voici les simulations avec les taux suivants :

➤ Taxe d'habitation	13 %
➤ Taxe foncière (bâti).....	16 %
➤ Taxe foncière (non bâti).....	34 % et 36 %

A noter que le taux de la taxe foncière non bâtie ne peut excéder 33.88%

Le produit attendu avec changement de taux, est de 86 683 €.

Après en avoir délibéré, (6 pour, 1 contre et 2 abstentions)

Le conseil municipal décide de fixer le taux des trois taxes locales comme suit :

Taxe d'habitation	13%
Taxe foncière(bâti)	16%
Taxe foncière (non bâti)	33.88%

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE ERP-IO

M. le maire présente les devis pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie et de l'agence postale communale

* Entreprise BRISARD-MASSON	16 351.02 € TTC
* Entreprise LAMBERT	3 576.00 € TTC

19 927.02 € TTC

En sus prévoir les panneaux de signalisation pour la zone à 30.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer les devis pour les travaux précités.

DEMISSION DU 2^{ème} ADJOINT

Réception de la préfecture en date du 28 mars 2017 de l'acceptation de la démission du 2^{ème} adjoint, M. Axel BOUVARD, démission d'adjoint et de conseiller municipal (courrier reçu en mairie le 1^{er} avril 2017). Il est proposé au conseil municipal le remplacement du 2^{ème} adjoint et la réélection de celui-ci.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de remplacer le 2^{ème} adjoint (7 pour et 2 contre) et procède au vote.

ÉLECTION DU DEUXIEME ADJOINT:

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8 (1 conseillère municipale a refusé de voter)
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

- **Est élu 2^{ème} adjoint M. Jean-Yves MARTIN..... 6 voix.**

INDEMNITÉS DE FONCTION DU 2EME ADJOINT

Le conseil procède au vote pour verser une indemnité au 2ème adjoint, 7 pour et 1 blanc

Le taux maximal pour l'indemnité des adjoints est de 6,60 % de l'indice 1015.

Après en avoir délibéré (7 pour et 1 blanc), le conseil municipal décide d'accorder à :

M. Jean-Yves MARTIN, deuxième adjoint, l'indemnité d'adjoint au taux maximal soit 6,60 % de l'indice 1015, à compter de la date d'effet de l'arrêté portant délégation de fonctions des adjoints au maire.

VIDE GRENIER DU SAMEDI 6 MAI 2017

La régie animation organise un vide-grenier qui aura lieu le samedi 6 mai 2017.

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer le prix du mètre linéaire pour les participants au vide-grenier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal fixe le prix du mètre linéaire à 1 €.

AFFAIRES DIVERSES

Suite à la venue de Mme GABOREAU de la poste, il a été répertorié 255 points de distribution mais 55 qui ne sont numérotés.

Il faudrait que ces points de distribution soient numérotés.

Il est à noter que la responsabilité de la commune peut être engagée si par exemple des services de secours doivent intervenir et ne réussissent pas à localiser l'adresse avec un GPS.

Un devis va nous être transmis par la poste pour la mise en place des numérotations.

La séance est levée à 22h15